

# Réunion du Conseil Municipal

## COMPTE-RENDU

*Séance du*

*Vendredi 2 décembre 2016 – 20h30*

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2016

20h30

### Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 08 juillet 2016

- 1- Hameau du Rozier : Demande de subvention dans le cadre du « Contrat Avenir Développement », Création d'un comité de pilotage CAUE, CPIE, DDT, Elus, St Santin de Maurs,
- 2- Demande de subventions : DETR (Aménagement de l'aire de retournement et réserve incendie), Région (Travaux du bourg bas)
- 3- URSSAF : Adhésion Assurance chômage
- 4- Renouvellement contrat groupe d'assurance des personnels
- 5- Présentation du devis du CIT « Diagnostic voirie »
- 6- CCAS : projet de dissolution
- 7- Délibération budgétaire : dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017
- 8- Salle des fêtes : nouveau contrat et tarifs de location
- 9- Questions diverses : fiches travaux, fusion des 4 communautés de communes, Aire de jeux (cf. rapport SOCOTEC).

L'an deux mille seize, le 2 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 28 novembre 2016.

Présents : Mesdames Sylvie Cerles, Sylvie Rattier, Martine Latapie, Messieurs Daniel Leveau, Michel Latapie, Didier Bosc, Patrick Le Ray, Eric Latrémolière.

Absents excusés : M. Boutaric Bernard,

Absentes : Delphine Noël et Sylvie Carrié.

M. Le Ray ouvre la séance en abordant la fusion des quatre communautés de communes puis rappelle l'ordre du jour.

Relecture est faite du procès-verbal de la séance du 31 août 2016. M. le maire propose de voter. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **1- HAMEAU DU ROZIER**

M. le maire commence par faire un bilan de la situation en expliquant qu'actuellement rien n'est encore défini : le projet étant actuellement au stade des rencontres et dialogues entre les futurs acteurs. M. le maire suggère au conseil de lancer la réalisation d'un document de présentation du projet qui servira de support de communication dans la recherche de futurs acquéreurs. Pour la réalisation de cette plaquette, deux possibilités sont envisageables. La première option consisterait à faire appel à LOGISENS qui propose une étude dont le coût est de 4000€ TTC dont 2000€ seront à charge de la commune. L'autre option consisterait, sur conseil du CAUE, à faire faire une étude par un bureau indépendant et demander une subvention DETR pour frais d'études. Au terme de cette discussion, l'ensemble des membres du conseil vote en faveur de cette proposition et autorise M. le maire à lancer les démarches permettant d'évaluer le coût des deux opportunités et de choisir entre l'une de deux.

M. le maire demande ensuite aux membres du conseil leur autorisation pour déposer un dossier de subvention dans le cadre du programme « Cantal Avenir Développement » auprès du département. Cette demande, également portée par la communauté des communes, concerne l'aménagement de 6 lots et permettrait d'obtenir 30 % de subvention. Le conseil vote à l'unanimité en faveur de cette proposition et donne pouvoir à M. le maire pour déposer le dossier de subvention « Cantal Avenir Développement ».

M. Le Ray propose également aux membres du conseil, la création d'un comité de pilotage afin d'encadrer le projet et d'en définir les choix stratégiques, suggère d'associer le CAUE, le CPIE, la DDT, un élu de St Santin de Maurs, le personnel administratif de la commune ainsi que les élus présents qui le désirent. L'ensemble des membres du conseil se prononcent en faveur de cette mesure et précisent tous vouloir faire partie de ce comité dont les modalités de fonctionnement seront définies plus en détails dans l'avenir.

## **2- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

M. le maire explique au conseil qu'il a déposé une demande auprès de la région afin de bénéficier d'une subvention de 30% (sur 80% du montant HT) pour les travaux de réhabilitation et de mise en sécurité du bourg bas et requière pour cela une délibération. Le conseil approuve cette mesure et valide la demande. M. le maire rappelle la nécessité de repenser l'aire de retournement des camions à l'entrée du bourg ainsi que l'obligation pour la commune de créer une réserve incendie. Compte-tenu du coût d'un tel projet, M. le maire propose au conseil de déposer une demande de subvention DETR. M. Eric Latrémolière demande des précisions à propos des chicanes ou comment faire pour éviter le passage des semi-remorques. M. le maire pense qu'il faut prévoir un obstacle qui soit esthétique de type muret végétalisé et demande à M. Eric Latrémolière d'apporter son conseil dans ce projet afin que cet aménagement ne devienne pas un piège et faire en sorte que seuls les semi-remorques ne passent plus mais que les autres camions le puissent. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **3- URSSAF : ADHÉSION A L'ASSURANCE CHÔMAGE**

L'embauche de Mme BOURDILLAT Valérie, en tant qu'agent non titulaire, implique le versement de cotisations d'assurance chômage ; désormais perçues par l'URSSAF. De fait, M. le maire explique qu'il faut passer avec l'URSSAF un contrat d'adhésion (obligatoire) pour une durée de 6 ans. Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

## **4- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES PERSONNELS**

M. Le Ray explique que la commune souscrivait jusqu'alors à un contrat d'assurance statutaire garantissant les collectivités contre les risques financiers statutaires supportés par l'employeur en raison de l'absentéisme pour cause de santé de leurs agents (accident du travail, maladie professionnelle, congé longue maladie, congé longue durée, maternité, maladie ordinaire, décès) décès). Le contrat étant arrivé à son terme, M. le maire propose aux membres du conseil son renouvellement auprès de COLLECTEAM. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **5 – PRÉSENTATION DU DEVIS DU CIT « DIAGNOSTIC VOIRIE »**

M. le maire explique que le Conseil départementale (CIT) a adressé à la mairie une proposition de diagnostic de voirie communale basée sur l'utilisation d'un nouveau logiciel informatique. Cette étude a pour but de dresser un bilan complet et détaillé de la voirie (plan de synthèse avec niveau d'état de chaque voie (4 niveaux définis) ainsi qu'une estimation des travaux de réparation et d'entretien. Le devis présenté fait état de l'intervention d'un chef de projet (0,5 journée) et d'un technicien (5 journées,) pour un montant globale de 1705,71€ TTC. Les conseillers s'accordent à reconnaître l'intérêt de cette étude : « qui permettra de mieux savoir ce qu'il y a faire en urgence et avoir un état des lieux détaillé des 17km de réseau routier communal » et votent à l'unanimité en faveur de cette proposition.

## **6- CCAS : PROJET DE DISSOLUTION**

M. le maire rappelle que l'article 79 de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi Notre) permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur CCAS par délibération du conseil municipal. Compte tenu du fait que le CCAS de Montmurat n'effectue que très peu d'opérations et dans le but d'alléger les tâches administratives. M. le maire propose aux membres du conseil leur avis sur l'application de cette mesure. Déjà évoquée lors de précédente réunion, cette mesure est adoptée à l'unanimité et les membres du conseil donnent

pouvoir à M. le maire pour de dissoudre le CCAS au 31/12/2016. Les compétences du CCAS seront de fait assurées par la mairie.

## **7- DELIBERATION BUDGETAIRE DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Afin de faire face à des dépenses imprévues avant le vote du budget 2017, M. le maire explique qu'il peut mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016. Cette mesure est adoptée à l'unanimité.

## **8- SALLE POLYVALENTE**

M. Le Ray présente le nouveau contrat de location de la salle polyvalente « plus juridique ». Se repose la question de savoir si la salle peut être louée en même temps que les gîtes et la nécessité de réglementer de manière stricte.

En ce qui concerne le nettoyage de la salle, M. P. Le Ray, pense qu'il faut revoir les tarifs car la mairie fait désormais intervenir une femme de ménage avant chaque location. M. le maire explique que cela représente un surcoût pour la collectivité de 60€ par prestation. M. Leveau demande qui sera chargé du ménage ? M. le Ray répond que ce sera M. Carrié Sylvie, déjà employée par la mairie qui en sera chargée, moyennant l'achat de matériel approprié (nettoyeur vapeur). A propos du règlement, M. Latapie s'interroge sur le potentiel de location de la salle compte tenu de son horaire de fermeture à 2h du matin. M. Le maire répond qu'il est d'accord et comprend très bien mais que c'est la loi et que toutes salles des fêtes sont désormais logées à la même enseigne. Néanmoins, M. Le Ray est d'accord pour octroyer des dérogations si parmi les conseillers, quelqu'un est d'accord pour être présent et faire respecter le pouvoir de police après 2h du matin. M. Leveau propose de faire également payer 60€ aux résidents si le ménage n'est pas suffisant.

Après discussion, l'ensemble des membres du conseil municipal votent en faveur d'une augmentation du tarif de location au Week-end qui passe sera désormais de 260€ (+ frais EDF). Pour les résidents, il a été convenu que le tarif sera inchangé et reste à 50 € (+EDF) mais qu'un forfait de 60€ pourra être facturé si le nettoyage est jugé insuffisant.

## **9- QUESTION DIVERSES**

M. Le Ray informe tout d'abord l'assemblée qu'un gendarme fait actuellement le tour des communes pour vérifier les autorisations de débits de boisson et qu'il est très important que tout soit en règle. Le sujet des fiches travaux est ensuite abordé et un bilan est fait avec les membres du conseil sur les diverses propositions. M. Latapie Michel, explique qu'il faut s'occuper de faire déboucher des buses et creuser les fossés. Il s'en voit confier le suivi (ex. buse bouchée près de chez M. Gratacap Frédérie) ainsi que celui des cessions et / ou échanges de parcelles et chemins avec les particuliers (Imbert, Bouyssou, Brandalac) et la mise en place d'un panneau à Lamoleirie. M. Eric Latrémoière se voit confier diverses propositions concernant le PUECH et notamment la mise en place d'un panneau d'information qui pourrait être placé devant chez M. AURIERES.

Sylvie Fau évoque un problème d'arbres qui penchent sur la route vers LAVOUAL.

M. Le maire propose de changer les tables et les chaises de la salle des fêtes, de réfléchir à une aire de pétanque en castine bien damée ou encore une installation qui faciliterait le montage du chapiteau ou encore d'acheter des modules supplémentaires pour l'aire de jeux.

M. Le Ray présente l'étude de l'église achevée par l'architecte des bâtiments de France et explique que le dossier suit son cours.

M. Le Ray propose aux membres du conseil de participer à la rédaction du prochain bulletin municipal.

Pour Noël et les vœux. M. Le Ray explique qu'il laisse carte blanche à qui veut l'organiser. Sylvie Fau exprime sa volonté d'organiser quelque chose. La date du dimanche 15 janvier est retenue ainsi que la proposition de faire un apéritif à 11h45. Une carte de vœux sera faite d'ici là pour prévenir les habitants.

M. le maire soumet enfin une demande de subvention émanant de l'École St Jean pour une Sortie au Lioran pour Lena Lavaurs, enfant résidant à Montmurat. Les membres du conseil votent à l'unanimité moins 1 abstention de M. LATAPIE Michel, en faveur de cette demande et accordent une participation de 10€.

Au terme des discussions, la séance est levée à 22h30

Le président